

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 21 novembre 2022**

**Délibération n° CP-2022-1859**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026 - Actions transversales et projets territoriaux - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

**Commission permanente du 21 novembre 2022****Délibération n° CP-2022-1859**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026 - Actions transversales et projets territoriaux - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Le nouveau PMI'e 2022-2026, approuvé par délibération du Conseil n° 2022-0918 du 24 janvier 2022, prévoit le développement de l'action de la Métropole de Lyon autour de 5 axes stratégiques thématiques :

- lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits,
- garantir des parcours d'insertion individualisés sans rupture,
- favoriser l'insertion des jeunes en précarité,
- accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion,
- soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion.

Par ailleurs, 2 modes de faire transversaux complètent ces axes stratégiques dans la mise en œuvre de ce nouveau PMI'e : renforcer la participation des personnes concernées pour développer leur pouvoir d'agir et améliorer la collaboration entre acteurs pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi.

Depuis son adoption, plusieurs actions structurantes ont déjà été mises en œuvre :

- une nouvelle charte des 1 000, plus engageante, mieux outillée, a été proposée pour un meilleur suivi de ses effets. Au 1<sup>er</sup> septembre 2022, 1 427 entreprises ont renouvelé leur engagement et 5 000 personnes ont bénéficié des actions conduites en lien avec des entreprises signataires de la charte,
- le revenu de solidarité jeunes, adopté au printemps 2021, a déjà permis de toucher près de 1 200 jeunes, 14 mois après sa création. 500 à 600 jeunes bénéficient, chaque mois, de cette aide financière filet de sécurité, ainsi que d'un accompagnement renforcé, lorsqu'aucun autre dispositif n'est mobilisable,
- la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e), outil essentiel du partenariat et de la coordination opérationnelle entre tous les acteurs sur le territoire, a élargi sa gouvernance, avec 46 membres d'ici fin 2022, dont 37 communes, représentant ainsi 92 % de la population métropolitaine,

- fort de l'expérimentation conduite sur Villeurbanne Saint-Jean, le déploiement de 2 nouveaux Territoires zéro chômeurs longue durée (TZCLD-Lyon 8ème et Saint-Fons-), ce qui représentera 146 emplois d'ici fin 2022 et 233 d'ici fin 2023,

- l'ouverture du portail numérique du service public de l'insertion et de l'emploi, Métropole pour l'emploi. Testé depuis juin 2022, cet outil regroupe un ensemble de ressources alimentées par tous les partenaires (État, Pôle emploi, Caisse d'allocations familiales -CAF-, MMI'e, Métropole). Il intégrera progressivement de nouvelles fonctionnalités destinées tant aux professionnels de l'insertion qu'aux personnes en recherche d'emploi.

Parallèlement, plusieurs projets montent en puissance, notamment le programme Rebondir qui est mobilisé auprès de 728 bénéficiaires au 1<sup>er</sup> septembre et devrait atteindre 80 % de ses objectifs d'ici la fin de l'année. Les réunions d'information et d'orientation organisées sur le 1<sup>er</sup> trimestre ont accueilli plus de 3 579 nouveaux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) sur les 3 premiers mois de l'année et permis de les orienter dans un délai de 2 mois. Plus de 13 nouvelles activités d'insertion par l'activité économique ont été agréées ou soutenues depuis le début de l'année 2022, permettant ainsi de créer des postes d'insertion au sein de ces structures.

L'ensemble de ces 1<sup>ères</sup> réalisations du nouveau programme métropolitain contribue aux résultats socio-économiques favorables qu'enregistre le territoire sur l'année écoulée.

Pour autant, les efforts doivent être poursuivis, voire intensifiés, au regard de 2 réalités fortes et persistantes :

- la très forte difficulté à pourvoir de nombreux emplois sur le territoire, y compris dans des secteurs jusque-là sans tension de recrutement. Il existe, à ce titre, de nombreuses possibilités d'emplois non satisfaites qui peuvent être résolues si des moyens d'accompagnement social et professionnel, de formation et de mobilisation adaptés aux publics sont déployés,

- l'éloignement persistant d'une part significative des personnes en insertion vis-à-vis de l'activité, notamment celles en situation de précarité ou de désocialisation importante. Des moyens d'accompagnement doivent être construits, dans une dynamique propre, pour permettre le rétablissement effectif des capacités de ces personnes, en s'inscrivant dans un temps suffisant, adapté aux besoins de celles-ci pour rétablir une plus grande autonomie et lever les divers obstacles au retour vers l'emploi.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les propositions suivantes, destinées à favoriser l'insertion des personnes et la levée des freins à l'emploi, en déclinaison des objectifs du PMI'e.

De même, de nouveaux projets d'activité ou favorisant l'accès des publics à l'offre de services en matière d'insertion et de formation sollicitent un soutien métropolitain.

## **II - Améliorer et garantir des parcours d'insertion personnalisés et sans rupture**

Plusieurs thématiques ont été jugées essentielles pour améliorer la réussite des parcours d'insertion des personnes éloignées de l'emploi et font l'objet de fiches-actions dans le PMI'e 2022-2026.

Parmi elles, figurent :

- la question de l'apprentissage du français et la maîtrise des compétences linguistiques nécessaires à l'accès à l'emploi,

- le développement professionnel des accompagnants, en charge de l'insertion socioprofessionnelle, notamment au regard de l'évolution des besoins des publics rencontrés et de leur rôle d'interface ou de fil rouge des parcours d'insertion.

### **1° - Association formation ingénierie (AFI) - Centre ressources illettrisme (CRI) du Rhône : état des lieux des acteurs et dispositifs en matière d'apprentissage de la langue**

Il s'agit de favoriser l'accès aux droits, l'inclusion sociale et professionnelle d'habitants de la Métropole confrontés à des difficultés d'isolement, de manque de confiance et de démobilité, par une meilleure maîtrise de la langue française et une appropriation des compétences de base dont l'accès au numérique.

L'AFI gère et coordonne les CRI du Rhône, de la Loire et de l'Ain. L'AFI participe à la mise en œuvre de la politique publique en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme, ainsi que d'intégration des populations étrangères par l'apprentissage de la langue française.

Cette association est financée, pour le déploiement de ses missions, par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et par l'État à travers différents appels à projets (politique d'intégration ou politique de la ville). Elle peut aussi bénéficier de financements publics de la part des communes.

L'expertise de cette association, acquise par ses différentes missions, porte sur l'ensemble des publics en difficulté avec la langue française, quelle qu'en soit l'origine : migration ancienne ou récente, scolarisation initiale aux acquis fragiles, etc.

Cette association s'est mobilisée lors de l'élaboration du PMI'e, notamment, lors des travaux de concertation.

Elle propose, aujourd'hui, de contribuer à l'élaboration d'un plan d'actions dans ce domaine par l'approfondissement de l'état des lieux-diagnostic de la situation métropolitaine au regard de plusieurs questions : le réseau des acteurs intervenants sur le territoire, la coordination et le maillage entre ceux-ci, l'adéquation entre l'offre et les besoins existants, la qualité de l'offre et l'optimisation des parcours existants actuellement.

Le coût de cet état des lieux diagnostic est estimé à 9 000 €, sur la période octobre 2022-mars 2023.

Il est proposé un financement de la Métropole à hauteur de 7 200 €

## **2° - Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE) : étude-action sur le métier de conseiller en insertion professionnelle (CIP)**

L'établissement d'un diagnostic partagé, associant l'ensemble des acteurs, pour identifier des pistes de changements à mettre en œuvre dans les métiers de l'accompagnement, est un enjeu majeur de cet axe stratégique du PMI'e. En effet, les actions à déployer à travers le PMI'e doivent pouvoir s'appuyer sur une vision et une analyse ancrées dans la pratique quotidienne des professionnels concernés.

La MRIE est une association qui a pour missions :

- d'enrichir des actions menées sur le terrain de la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion grâce aux compétences acquises depuis 30 ans,
- de favoriser l'appropriation des connaissances produites par les équipes engagées dans l'action de terrain,
- de soutenir l'expérimentation dans la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion.

La MRIE propose de conduire une démarche participative, mobilisant les professionnels concernés tout en analysant et en interrogeant les pratiques communes, leur apport et leurs limites.

Les objectifs de cette action sont :

- d'identifier les blocages dans l'exercice de la fonction d'accompagnement qui rendent insuffisamment efficace leur action et/ou qui rendent ce métier peu attractif,
- d'identifier des besoins et/ou des attentes de la part des différentes parties prenantes (personnes accompagnées, directeurs de structures d'insertion, entreprises si possible),
- de proposer des pistes pour agir.

Elle sollicitera donc les professionnels de l'accompagnement des personnes en insertion *via* un questionnaire et organisera des groupes de travail associant des représentants des structures socio-professionnelles ainsi que des personnes en insertion.

Le coût total de cette action est estimé à 18 425 €. Il est proposé un financement de la Métropole à hauteur de 14 740 €.

## **III - Projets d'innovation territoriale**

Parmi les acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation, nombreux sont ceux qui proposent des approches renouvelées tant vis-à-vis des personnes accompagnées que de la façon de mobiliser collectivement les parties prenantes de l'insertion.

Les 2 projets suivants, en préparation depuis plusieurs mois, s'inscrivent dans cette volonté de renouvellement et d'approche plus collaborative de l'insertion. Il est proposé de les soutenir, par un premier financement dont le renouvellement interviendra, le cas échéant, après une phase d'évaluation des retombées et dans le cadre des programmations habituelles de crédits.

## 1° - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) : projet La Manu'Village

L'AFPA est un organisme de formation professionnelle membre du service public de l'emploi. Elle est devenue, depuis 2017, un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) et propose des formations professionnelles qualifiantes, sanctionnées par un titre professionnel du ministère du Travail.

Il existe 2 centres AFPA sur la Métropole :

- Vénissieux : 1 000 stagiaires/an, 20 formations principalement dans l'industrie, le tertiaire et l'insertion,
- Saint-Priest : 1 250 stagiaires/an, 25 formations principalement pour le BTP, les métiers de bouche, les services à la personne et le commerce.

Disposant de locaux inoccupés et rénovés, l'AFPA a souhaité construire un tiers-lieu partenarial appelé La Manu'Village pour créer les conditions de facilitation, de rencontres, de mutualisation des moyens et des forces, d'innovation sociale sur son site de Vénissieux de 40 000 m<sup>2</sup>.

Il s'agit d'un tiers-lieu hybride situé en proximité du quartier politique de la ville Minguettes-Clochettes (Villes de Vénissieux - Saint-Fons) mais son objectif, à terme, est de rayonner à l'échelle de la Métropole dans une dynamique d'inclusion sociale et territoriale.

Conçue comme un lieu de mise en réseau métropolitain et de gouvernance collaborative, La Manu'Village réunit et accueille une communauté de partenaires de la formation, de l'insertion, de l'entrepreneuriat, de la santé, de la culture et du bien-être. Il constitue une plateforme expérientielle. Elle propose un bouquet de services et de prestations en mettant à disposition tous les moyens pour se rencontrer, mutualiser, développer et entreprendre mais aussi faire, agir ensemble, se former, apprendre à apprendre.

La Manu'Village souhaite aussi donner à ce lieu, la coloration industrielle que l'histoire de son territoire d'accueil et sa proximité avec les industries, dont le site USIN, appellent.

Ce projet sollicite le soutien de la Métropole sur 2 volets distincts : le soutien au fonctionnement du tiers-lieu, d'une part, et l'accompagnement d'un aménagement des locaux destiné à permettre l'accueil d'une antenne de la MMI'e, d'autre part.

Budget prévisionnel et plan de financement concernant le fonctionnement du tiers-lieu :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats matières et fournitures	73 000	fonds propres	63 000
		Métropole	10 000
<b>Total</b>	<b>73 000</b>	<b>Total</b>	<b>73 000</b>

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au profit de l'AFPA pour soutenir plus spécifiquement, l'émergence et le développement de projets hybrides et innovants, notamment au service de l'industrie, en développant des liens partenariaux et en mettant à disposition tous les moyens nécessaires (logistique, services) pour les acteurs de l'insertion, la formation et l'emploi dans le cadre de réunions, d'informations, de rencontres, ce qui représente 14 % sur le budget du projet de l'ordre de 73 000 €.

Pour les activités pouvant être qualifiées d'aides économiques au sens du droit communautaire, l'aide sera versée au titre du régime de *minimis*.

Budget prévisionnel et plan de financement concernant le projet d'investissement :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
services extérieurs	283 000	fonds propres	225 000
		Métropole	58 000
<b>Total</b>	<b>283 000</b>	<b>Total</b>	<b>283 000</b>

Il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement à hauteur de 58 000 € au profit de l'AFPA, destinée aux travaux de réaménagement pour l'accueil de l'antenne MMI'e, représentant 20 % de l'investissement total engagé par l'AFPA.

## 2° - Entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI) Lulu dans ma rue

Créé en 2015 à Paris, Lulu dans ma rue est l'une des toutes premières EITI, la 5<sup>ème</sup> catégorie des structures de l'insertion par l'activité économique aux côtés des entreprises d'insertion (EI), des ateliers chantiers d'insertion (ACI), des associations intermédiaires (AI) et des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).

Cette nouvelle forme de structure, permise par l'article 83 de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, a pour objectif de permettre à des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles, d'exercer une activité professionnelle en bénéficiant d'un service de mise en relation avec des clients et un accompagnement.

Lulu dans ma rue a obtenu l'agrément de structure de l'insertion par l'activité économique dans le Département du Rhône, en novembre 2021 et a choisi la Métropole comme 1<sup>er</sup> territoire d'essaimage. L'implantation a, notamment, pu être envisagée grâce au soutien du fonds de développement pour l'inclusion.

Dans une logique de complémentarité, la Métropole souhaite soutenir les opérations de fonctionnement et d'investissement de la structure.

Au-delà de l'implantation physique de la conciergerie solidaire située dans le quartier de la Croix-Rousse, les subventions viendront en appui des dépenses associées au déploiement de l'équipe locale (frais d'installation, coûts de mise en œuvre de la stratégie commerciale, etc.).

L'offre de service de la conciergerie couvrira dans un 1<sup>er</sup> temps, les territoires des Villes de Lyon et Villeurbanne.

Les salariés, recrutés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), pourront l'être sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Budget prévisionnel et plan de financement :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
honoraires et études :	26 000	chiffre d'affaire - activité commerciale	12 000
<i>accompagnement externe sur la préfiguration et les modalités de déploiement</i>	26 000	subvention d'investissement de la Métropole	80 000
infrastructure et plateforme numérique :	257 000	subvention de fonctionnement de la Métropole	30 000
<i>chef de projet (1/2 équivalent temps-plein -ETP-)</i>	32 000	aide au poste EITI	11 500
<i>coûts de structure</i>	85 000	fonds de développement pour l'inclusion (2021-2022 FDI)	174 124
<i>équipe IT/produit</i>	140 000	auto financement	136 376

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
opération d'acquisition :	60 000		
<i>acquisition clients/sourcing Lulu</i>	60 000		
ressources humaines :	71 500		
<i>responsable locale</i>	27 500		
<i>responsable de quartier au kiosque</i>	6 300		
<i>chargés d'activités</i>	10 000		
<i>chargé service-client</i>	22 500		
<i>CIP</i>	5 200		
frais généraux :	29 500		
<i>loyers locaux, fourniture</i>	11 500		
<i>aménagement Kiosque</i>	18 000		
<b>Total</b>	<b>444 000</b>	<b>Total</b>	<b>444 000</b>

Ce projet représente un budget d'un montant total de 444 000 €, cofinancé par la Métropole, l'État (*via* l'aide au poste EITI et le fonds de développement pour l'inclusion) ainsi que des ventes de services et de l'autofinancement.

La participation de la Métropole, d'un montant de 110 000 €, représente au global 25 % du budget total de l'action. Elle comprend 30 000 € en fonctionnement, soit 7 % du budget total de l'action et 80 000 € en investissement, soit 18 % du budget total de l'action.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, d'un montant de 30 000 € pour la période de décembre 2022 à décembre 2023, ainsi que d'une subvention d'investissement, d'un montant de 80 000 € pour l'année 2022-2023 au profit de l'EITI Lulu dans ma rue dans le cadre de l'implantation de la structure sur le territoire ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 740 € au profit de la MRIE pour son fonctionnement général et la réalisation d'une étude action sur le métier de CIP et ses évolutions,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 200 € au profit de l'AFI pour son action contributive à un état des lieux-diagnostic dans le domaine de l'apprentissage de la langue française,

c) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 58 000 € et d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'AFPA pour le projet Manu Village,

d) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 80 000 € et d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'EITI Lulu dans la rue, pour le projet de conciergerie solidaire,

e) - les conventions à passer entre la Métropole et la MRIE, l'AFI, l'AFPA et l'EITI Lulu dans ma rue, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme n° 0P36O9692 Insertion projets territoriaux, pour un montant total de 400 000 € TTC en dépenses, sur l'opération du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 200 000 € en 2023,
- 100 000 € en 2024,
- 100 000 € en 2025.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 400 000 € en dépenses

**4° - La dépense** d'investissement en résultant, soit 138 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 018 - opération n° 0P36O9692.

**5° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 61 940 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et suivants - chapitre 017 - opération n° 0P36O5737.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 22 novembre 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-294879-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
---